



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS

05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 février 2021

Présents Jean-Pierre GANDOIS, Christine MICHEL, Etienne BERENGUEL, Michèle TETENOIRE, Jean-Daniel GUIEU, Chantal MONINO, Laetitia HAUWELLE, Lionel RAIMBAULT, François LAGIER, Philippe MINIER, Carole CHAUVET, René MICHEL, Nancy PERNIN-JAUME, Marie LAGIER.

Excusés : Ghislaine GARCIA (arrive à 20h)

Absents : -

Secrétaire de séance : Michèle TETENOIRE

- 01 Marchés de travaux pour la rénovation de la Maison Serres
- 02 Maîtrise d'œuvre de la Grange Joubert – Plan de financement
- 03 Inscription d'une coupe supplémentaire non réglée à l'état d'assiette 2022
- 04 Assiette des coupes de bois
- 05 Dissolution du budget annexe du lotissement
- 06 Médiathèque : demandes de subvention DRAC – annule et remplace la délibération n°81/2020
- 07 Suppression d'un adjoint technique territorial et création d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à plein temps
- 08 Suppression d'un adjoint technique territorial à 20h et création adjoint technique territorial à 28h30
- 09 Mise à jour du tableau des effectifs
- 10 Création d'un tarif de péage pour la route de la Melzeratte
- 11 Renouvellement des arbres morts ou malades au camping municipal – plan de financement

Questions diverses

La séance est ouverte à 19h35

Approbation du compte-rendu du 22 décembre 2020 à l'unanimité.

01 Marchés de travaux pour la rénovation de la Maison Serres

Vu le PV de la Commission d'Appel d'Offres en date du 13 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à la rénovation de la Maison Serres suivants :

L ot	Intitulé	Entreprise retenue	Montant HT du marché de base	Montant des prestations supplémentair es éventuelles	Variant e	Montant HT du marché retenu
1	DEMOLITION	ATS	24 954,50 €			24 954,50 €
2	TERRASSEMENT VRD	ATS	8 255,00 €			8 255,00 €
3	MACONNERIE	ATS	40 824,38 €	1 450,00 €		42 274,38 €
4	COUVERTURE CHARPENTE	GANDELLI	53 205,67 €	720,00 €		53 925,67 €
5	SERRURERIE	BIALLER	95 329,00 €			95 329,00 €
6	ENDUIT DE FACADES	ISOLBAT 2 ECO	24 056,75€		11 591. 30€	11 591,30 €

7	ETANCHEITE TERRASSE	SEA	2 800,04 €		2 800,04 €
8	DOUBLAGE ISOLATION CLOISONS	OCAL	39 112,51 €		39 112,51 €
9	MENUISERIES FERMETURES	ALPHA JEF FENETRES	47 890,49 €	45 393,73 €	45 393,73 €
10	REVETEMENT DE SOL FAIENCES	CAVEGLIA MARCHETTO	19 496,90 €		19 496,90 €
11	ELECTRICITE CHAUFFAGE VMC...	CAPARROS ELECTRICITE	20 500,00 €		20 500,00 €
12	PLOMBERIE SANITAIRE PRODUCTION ECS	BACHENET	13 760,00 €		13 760,00 €
13	PEINTURE NETTOYAGE	SPINELLI	12 288,45 €		12 288,45 €
Total					389 681,48€

Approuvé à l'unanimité

02 Maîtrise d'œuvre de la Grange Joubert – Plan de financement

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le nombre croissant d'élèves a conduit la commune à transformer la salle de motricité en 6^{ème} classe aussi il est nécessaire d'en recréer une ainsi qu'un restaurant scolaire adapté aux effectifs. Par ailleurs, les nombreux intervenants à l'école ont besoin de bureaux afin de pouvoir exercer leur activité. Il conviendra d'étudier la faisabilité de raccorder l'actuelle cantine à l'école, aujourd'hui accessible par l'extérieur, afin d'y aménager ces locaux. Enfin, l'école nécessite une rénovation énergétique, tant dans son système de chauffage que par le changement des menuiseries.

La Grange Joubert, acquise par la commune en 1993 et à l'état actuel de ruine, proche de l'école peut se prêter à la création d'un restaurant scolaire, d'une salle de motricité et de locaux professionnels ou d'appartements.

Pour ce faire, il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre dont la partie de prestation en tranche ferme permettra de réaliser les études jusqu'au dépôt du permis de construire ainsi que celui des dossiers de demandes de subvention pour les travaux. Le montant de ces frais d'études est estimé à 35 000€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Régional au titre du FRAT et au taux le plus élevé soit 30%.

Il propose également de solliciter un co-financement à hauteur de 50% de l'autofinancement auprès de la Banque des Territoires pour cette tranche ferme d'études constituée de missions pré-opérationnelles. Cet accompagnement s'envisage comme une aide à l'émergence du projet.

Approuvé à l'unanimité.

Ghislaine Gandelli arrive à 20h.

03 Inscription d'une coupe supplémentaire non réglée à l'état d'assiette 2022

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la proposition de l'ONF d'inscrire à l'état d'assiette 2022 une **coupe non réglée** par le document d'aménagement en vigueur, dans la parcelle 28 de la forêt communale.

L'exploitation de cette parcelle a déjà eu lieu en 2012/2013, mais le prélèvement de cette **coupe d'ensemencement** a été insuffisant pour un bon renouvellement du peuplement.

L'ONF propose donc de remarquer environ 900 m³ sur l'ensemble de la surface de la parcelle.

Approuvé à l'unanimité.

04 Assiette des coupes de bois

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office national des forêts, concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

En accord avec les propositions de l'ONF :

- ✓ approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,
- ✓ demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après (parcelles 40, 45, 25, 29 et 28),
- ✓ pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation (vente),

Approuvé à l'unanimité.

05 Dissolution du budget annexe du lotissement

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe du lotissement Les Pignans a été ouvert par délibération n°31/2017 en date du 13 avril 2017 afin de répondre à la création du lotissement à Saint Jean. Après avis pris auprès de Monsieur le Trésorier, compte tenu que les travaux de viabilisation et création de ce lotissement sont réalisés, ce budget n'a plus lieu d'exister. Il est à préciser que toutes les opérations comptables ainsi que le reversement du résultat au budget principal de la commune seront réalisées au cours de l'exercice budgétaire 2021, après approbation du compte administratif de 2020 ainsi que du compte de gestion de 2020 dressé par le comptable public. Approuvé à 13 voix pour et 2 contre.

06 Médiathèque : demandes de subvention DRAC – annule et remplace la délibération n°81/2020

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°81/2020 sollicitant l'aide de la DRAC relative au soutien du coût salarial induit par l'élargissement des horaires d'ouverture à hauteur de 50% d'un temps plein. Il s'avère que la commune peut demander cette aide à hauteur de 80%, aussi il propose de solliciter la Drac en ce sens. Approuvé à l'unanimité.

07 Suppression d'un adjoint technique territorial et création d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe à plein temps

M. Le Maire propose de supprimer un poste d'adjoint technique et de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe afin de permettre l'avancement de grade possible pour Monsieur Laurent Casagrande. Approuvé à l'unanimité

08 Suppression d'un adjoint technique territorial à 20h et création adjoint technique territorial à 28h30

M. Le Maire propose, en vu du départ en retraite de Madame Omelkhir Chaouache, de supprimer un poste d'adjoint technique à 20h pour répartir son temps de travail sur 2 agents (Stéphanie Sauzet et Sabrina Bodin) et de créer un poste d'adjoint technique à 28h30. Approuvé à l'unanimité.

09 Mise à jour du tableau des effectifs

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} mars 2021 ; Le maire propose aux membres du conseil municipal le tableau des emplois et des effectifs suivants:

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	Statut
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A	1	35h	Non Tit.
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	Tit.
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	35h	Tit.
Adjoint administratif territorial	C	3	3 postes à 35h	2 Tit et 1 non tit. (art.3)
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	35h	Tit.
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35h	Tit.
Adjoint technique territorial	C	7	3 postes à 35h 1 poste à 28h30 1 poste à 28h30 1 poste à 13h	Tit. Tit. Non Tit. non tit. (art.3)
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	C	1	1 poste à 6h 35h	Tit. Tit.
TOTAL DES EFFECTIFS PERMANENTS		17		
AUTRES				
Adjoints administratifs de 2 ^{ème} classe saisonniers		2	35 h	Non tit. (art. 3)
Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe saisonniers		4	35 h	Non tit. (art. 3)

Approuvé à l'unanimité.

10 Création d'un tarif de péage pour la route de la Melzeratte

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du document de synthèse établi par l'ONF d'après les relevés des éco compteurs routiers dans le secteur de la forêt de Boscodon. Il en ressort que 8 000 véhicules ont emprunté la route de la Melzeratte pour aller jusqu'au parking du Grand Clos en juillet et août 2020, ce chiffre étant en croissance de 30% par rapport à 2019.

En effet, le site des Portes de Morgon est de plus en plus fréquenté voire sur-fréquenté l'été puisque de nombreux topo guides relayés par l'Office de tourisme Intercommunal dirigent les touristes vers ce site.

Or la route de la Melzeratte, qui a déjà fait l'objet d'une réfection généralisée en 2010 observe une dégradation plus fortement marquée du fait de cette fréquentation touristique.

Il paraît opportun suite à de nombreuses discussions avec l'ONF, d'y instaurer un tarif de péage qui sera encaissé par du personnel saisonnier en juillet et août, générant ainsi une recette permettant un entretien plus régulier de cette route et un accueil du public optimisé par l'amélioration du parking par exemple. Ce tarif sera rajouté à la régie du bureau du tourisme.

Une carte spécifique pourra être délivrée aux crétorins, sur demande et un panneau explicatif sera positionné au niveau du péage. Monsieur le Maire propose un tarif de 5€.

Approuvé à 9 voix pour, 3 abstentions et 3 contre.

11 Renouvellement des arbres morts ou malades au camping municipal – plan de financement

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil du dispositif « arbres en ville » porté par la Région Sud. Par ce dispositif la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite s'engager pour l'adaptation des villes de son territoire aux changements climatiques en augmentant significativement la présence des arbres, véritables climatiseurs urbains. Pour cela, la Région entend soutenir la plantation d'arbres en ville en subventionnant les plantations d'arbres en renouvellement notamment d'arbres malades dans le tissu urbain ou sa périphérie immédiate.

Il se trouve que le peuplement de pins au camping municipal en périphérie urbaine, attaqué par le gui est assez important et devra faire l'objet d'un renouvellement.

Monsieur le Maire propose de renouveler 200 arbres en se faisant accompagner par l'ONF en sa qualité d'expert pour un montant total de 50 000€ HT et de solliciter le Conseil Régional au taux le plus élevé soit 80%.

Approuvé 13 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses

Monsieur Gandois indique les projets inscrits dans les contrats d'avenir.

Par ailleurs, la commune a obtenu pour la rénovation de la Maison Serres des certificats d'économie d'énergie pour un peu plus de 5 000€ qui viendront en déduction de l'autofinancement.

Le précédent dossier d'équipement numérique à l'école, trop proche dans le temps du précédent ayant été refusé, un nouvel appel à projet dans le cadre du plan de relance permettra d'y re-candidater notamment en vue d'équiper la 6^{ème} classe, maintenant actée.

Il explique également le rôle de la Commission de Santé Environnementale, et son soutien en tant que vice-président de la CCSP du projet d'amener grâce à un équipement spécifique et du personnel dédié après des personnes les plus éloignées.

Philippe Minier, suite à sa présence à la commission APC de la CCSP, se demande comment la CCSP se positionnera au regard de la loi d'orientation des mobilités. Jean-Pierre Gandois confirme que c'est en réflexion en bureau des maires et qu'il faut distinguer le transport scolaire du reste.

Nancy Pernin-Jaume demande si la commune envisage de réduire ou supprimer la Cotisation Foncière des Entreprises au vu de la crise. Jean-Pierre Gandois répond que c'est une recette perçue par la CCSP et que cela a été évoqué en bureau des Maires mais que Christian Durand, vice-président en charge des finances a indiqué que cela provoquerait un manque à gagner trop important pour la CCSP qui pâtit aussi du manque de recettes pour les mêmes raisons.

Concernant le projet de karting, la commune est en attente des éléments de Serre-Ponçon Développement pour les présenter aux services de l'Etat qui instruiront la demande.

Nancy Pernin-Jaume demande des précisions quant aux artisans et commerçants présents dans le Crots Avenir. Laetitia Hauwelle indique que la commune a sollicité par mail tous les artisans et commerçants de la commune, pour les afficher sur une page dédiée dans le journal, justement pour les promouvoir en cette période de crise mais que seulement 5 ont répondu.

Monsieur le Maire propose qu'un article soit réalisé par le GNI (Groupement National des Indépendants) dont Christophe Pernin est le président pour les Hautes Alpes et qui peut relayer les aides et informations que peuvent avoir les entreprises en difficulté. Par ailleurs l'information pour la mise en avant des artisans et commerçants de Crots sera relancée pour le prochain Crots avenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55

Le Maire, Jean-Pierre GANDOIS.

